

La mise en œuvre de la Cotation sur votre territoire



L'EPCI sous lequel vous travaillez vient de paramétrer son modèle de cotation, applicable dorénavant aux demandes de logement social. Cette fiche récapitulative précise les impacts de la cotation sur les demandes de votre territoire.

Les informations de la cotation

	Note	Positionnement	Délai moyen d'attente
Description	Somme des points obtenus selon les critères définis dans le modèle de l'EPCI	Comparaison des demandes similaires grâce à la note la plus haute, la note médiane et la note la plus basse	Calcul du délai moyen d'attente des demandes similaires en comparaison des attributions de l'an passé
Mise à jour	Immédiatement	Une fois par semaine, le vendredi matin	Une fois par an, selon les attributions réalisées

Important : La mise à jour différée des informations de la cotation, **notamment du positionnement**, peut amener à **un affichage incohérent lors de la modification ou de l'enregistrement d'une demande**.

Par exemple : une demande vient d'être enregistrée avec une note de 45, si la note actuelle la plus haute est de 35, la note la plus haute affichée ne sera de 45 qu'une fois la mise à jour réalisée le vendredi.

Les informations de la cotation sont calculées sur les demandes similaires.

Une demande similaire correspond à une demande comprenant :

- une localisation souhaitée (commune) similaire
- une typologie de logement souhaité similaire
- un niveau de revenu similaire



Validation des pièces justificatives

Rappel des options pour les pièces justificatives

- Option 1** Les points sont accordés aux critères en fonction **des informations du Cerfa**.
- Option 2** Les points sont accordés aux critères en fonction des **informations du Cerfa** et de la **présence de pièces justificatives** avec l'indice « périmètre réglementaire » **ou** « non vérifiée » avec une pièce jointe accompagnée d'une date de validité renseignée si un champ « date » est associé.
- Option 3** Les points sont accordés aux critères en fonction des **informations du Cerfa** et sont **doublés si les pièces justificatives sont présentes** avec l'indice « périmètre réglementaire » **ou** « non vérifiée » avec une pièce jointe accompagnée d'une date de validité renseignée si un champ "date" est associé.